

# LA RÉVOLTE DES CARRIERS DE FONTAINEBLEAU EN 1830 À TRAVERS LA CORRESPONDANCE DES AUTORITÉS

(PARTIE 2)

*Patrick Dubreucq*

La consultation de la correspondance des autorités, nous permet de poursuivre l'histoire de la révolte des carriers de grès de Fontainebleau, trois mois après la révolution de Juillet 1830 qui mit fin au règne de Charles X pour amener Louis-Philippe 1er sur le trône.

**E**N CE DÉBUT de la monarchie de Juillet, transportons-nous dans les locaux de la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun, le soir du mercredi 29 septembre 1830. Vers 22 heures, deux courriers en provenance de Fontainebleau, l'un du sous-préfet, M. le baron de Villeneuve, l'autre du maire, M. Jean Dudouit, informent des troubles survenus dans la journée : les carriers de la forêt de Fontainebleau se sont emparés des armes entreposées à l'hôtel de ville. Ils se sont ensuite rendus au domicile de M. de Larminat, Conservateur de la forêt de Fontainebleau, et n'ont accepté de se calmer qu'avec la promesse que le préfet annoncerait sa destitution dès le lendemain matin. Dans le bureau de la préfecture, la personne qui ouvre le courrier n'est pas le préfet, M. Étienne François Boby de la Chapelle, mais son secrétaire général. Le préfet est en effet en visite à Paris auprès du général La Fayette et doit rentrer dans la nuit.

Les événements sont graves et le secrétaire général ne peut attendre le retour de son supérieur hiérarchique. Dans l'urgence, il prend deux initiatives afin de parer à toute éventualité. Prenant sa plume entre 22 et 23 heures il rédige deux courriers. L'un est adressé au général Rabusson commandant les troupes stationnées à Melun. Son contenu est sans surprise : « *Monsieur*

*le Général, des troubles viennent d'éclater à Fontainebleau. Il faut espérer que la prudence conciliatrice et la fermeté de l'administration suffiront pour les apaiser. Cependant comme il faut tout prévoir, je viens vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que le régiment de hussard qui se trouve à Fontainebleau soit prêt, en cas de besoin, à seconder, conformément aux réquisitions légales qui pourront lui être adressées par l'autorité compétente, les efforts qui tendront au rétablissement du bon ordre. »* L'autre courrier d'une teneur très différente est adressée au sous-préfet de Fontainebleau : « *Monsieur le Sous-préfet, je reçois à l'instant (10 heures du soir) votre lettre de ce jour et celle de Monsieur le Maire de Fontainebleau qui me rendent compte des réclamations nouvelles que les carriers viennent d'élever contre M. Larminat, Conservateur de la forêt de Fontainebleau et des rassemblements nombreux qui se sont formés à cette occasion. Cette réclamation nous ayant parue fondée, je suis persuadé que ces braves gens obtiendront la justice qu'ils attendent surtout si se montrant soumis aux lois et à l'ordre public, ils cessent de le demander avec violence. »*

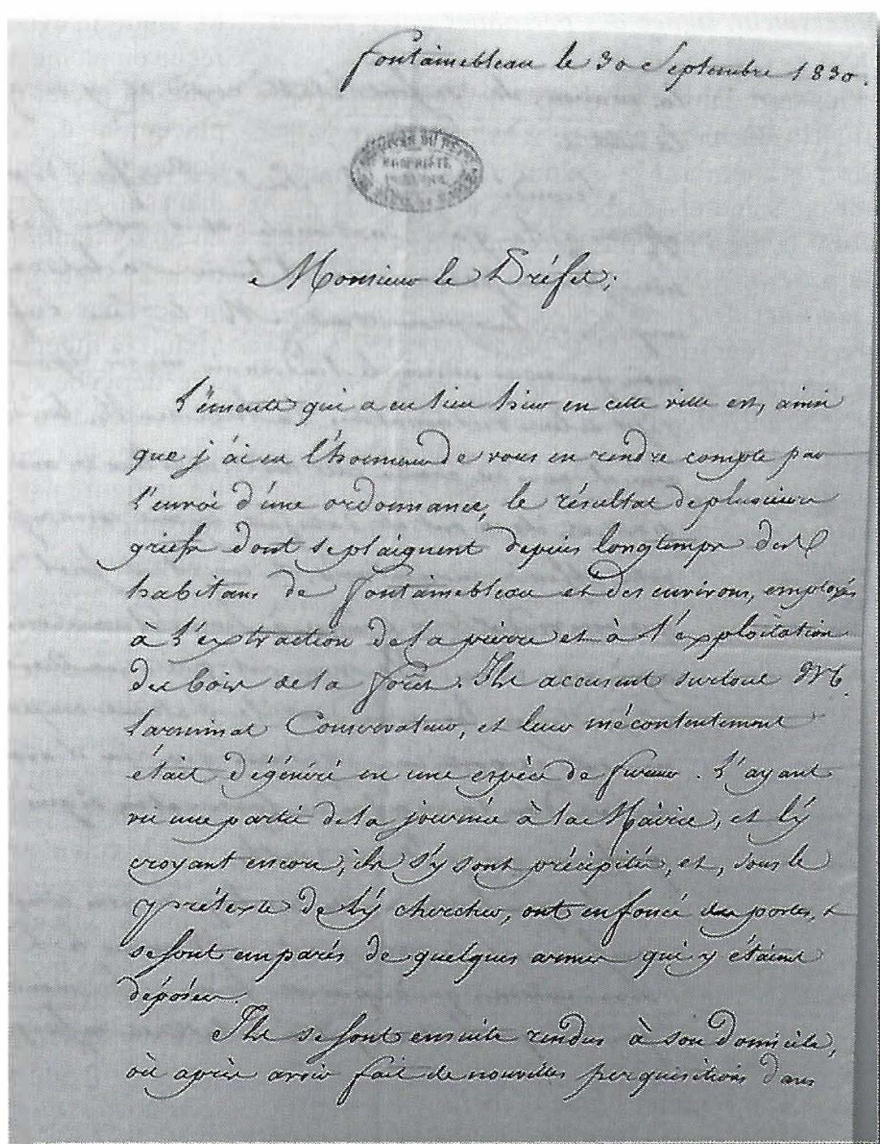
Arrêtons-nous un instant pour considérer les propos employés. Les carriers armés qui bivouaquent sous les fenêtres du Conservateur sont qualifiés de « braves gens ». La promesse est faite qu'ils obtiendront justice s'ils renoncent à toute violence. Le secrétaire général sait que son cour-



rier sera lu devant les carriers et que de ce courrier dépend pour une grande part le retour au calme. Le ton doit être bienveillant et comporter la promesse qu'ils obtiendront justice s'ils renoncent à toute « violence ». Cependant, il ne peut prendre de décision en lieu et place du préfet ce qui rend la situation délicate et l'oblige à révéler son absence : « Mais je suis désespéré d'avoir à vous apprendre que cette justice ne peut être rendue à l'instant attendu que M. le préfet dont je ne remplis ici les fonctions que très momentanément, est en ce moment à Paris auprès de M. le Général Lafayette. Je l'attends d'un instant à l'autre ce qui m'empêche de lui adresser cette nuit une estafette pour cette affaire à laquelle il prendra le plus vif intérêt. En attendant sa décision qui ne peut être que favorable au vœu des réclamans (sic) je vous invite à leur communiquer ma lettre et à cet effet à faire venir auprès de vous les plus influents d'entre eux investis de leur confiance.

*Vous les engagez instamment à reprendre leurs travaux en leur garantissant que leurs droits seront examinés avec la plus vive sollicitude et que le Préfet mettra le plus grand empressement à leur donner une entière et juste satisfaction. J'espère que le Préfet lui même vous confirmera demain dans la journée ce que je vous annonce par la présente. »*

La lettre du secrétaire général de la préfecture au sous-préfet va-t-elle produire l'effet attendu et calmer les carriers ? La réponse nous est apportée par plusieurs courriers datés du jeudi 30 septembre 1830. Le maire de Fontainebleau, Jean Dudouit, est le premier à rendre compte au préfet des événements de la nuit qui précède et de la



Lettre du 30 septembre 1830 (Archives départementales de Seine-et-Marne, série M)

réaction des carriers « Secondé de M. le Sous-préfet, de plusieurs officiers de la Garde nationale et d'autres habitants, nous sommes parvenus vers 8 heures à les calmer un peu, en leur promettant, M. le Sous-préfet et moi, que nous aurions le lendemain matin réponse au sujet de leurs réclamations. La lettre de M. le Secrétaire général nous est arrivée cette nuit ; nous leur en avons fait part, et ils en ont été satisfaits, ayant connaissance de votre absence momentanée, et comptant sur l'intérêt que vous voudrez bien prendre à leur réclamations, aussitôt après votre retour. Ils nous ont fait remettre en même temps les armes dont ils s'étaient emparés et nous ont apportés une attestation que rien n'avait été détruit dans la maison du





*Conservateur, signée des personnes qui y étaient restées. »*

Plus tard dans la journée le lieutenant de gendarmerie Barbier s'adresse à M. de Berny, capitaine commandant la gendarmerie du département de Seine-et-Marne en ces termes « *la nuit a porté conseil aux ouvriers carriers. Ce matin, ils ont été mandés à la maison de ville où toutes les autorités de Fontainebleau étaient réunies. On leur a lu la réponse de M. le Préfet. Ils l'ont écoutée avec attention et ont été généralement très satisfaits de l'assurance d'intérêt et de bienveillance que ce magistrat leur donne. Cette lettre leur ayant promis en outre le remplacement de M. l'Hermina (sic) qui désormais ne peut plus reparaître dans cette ville tant pour la conservation de sa personne que pour la tranquillité publique que sa seule présence compromettrait gravement tant il est exécré, ils ont promis qu'ils allaient se retirer, s'en rapportant entièrement sur les droits de leurs réclamations et la justice des autorités du gouvernement.* » La lettre ajoute des détails sur la manière dont la nuit s'est déroulée : « *Ils (les carriers) ont passé la nuit tant dans la maison de M. l'Hermina (sic) que dans les rues adjacentes. Ils n'ont commis aucun désordre. Pour empêcher que quelques-uns de leurs camarades qui s'étaient répandus dans la ville n'y fissent du bruit, ils ont fait circuler pendant toute la nuit de fortes patrouilles dans toutes les directions. Ainsi la ville a été parfaitement tranquille et aucun reproche n'a été fait ce matin aux ouvriers par les habitants. J'ai donc le plaisir de vous annoncer ce matin le rétablissement de l'ordre public dans notre ville.* »

La lettre du maire, Jean Dudouit, et celle du lieutenant de gendarmerie Barbier appellent plusieurs remarques. La première concerne l'attitude des carriers. Une fois passée la fureur de la veille, ces derniers sont décrits comme organisés : ils mettent en place « des patrouilles » destinées à éviter les débordements. Ils sont décrits comme raisonnables et prudents : ils évitent de commettre des destructions au domicile du Conservateur et fournissent une « attestation signée » comme preuve de leur bon comportement. Enfin ils sont décrits comme conciliants : ils rendent les armes dont ils se sont emparés la veille à la mairie. Une seconde remarque concerne les courriers reçus de la préfecture depuis la veille. Tandis que

M. Dudouit évoque la lettre du secrétaire général reçue en pleine nuit, le lieutenant Barbier évoque celle du préfet dans laquelle il promet le « remplacement de M. Larminat ». Il est permis de douter de la réalité de cette promesse. En effet, dans son rapport au ministre de l'Intérieur, daté du 30 septembre, le préfet rappelle qu'il est rentré le 29 septembre peu avant minuit, qu'il a commencé par contacter le général Rabusson à Melun et qu'ensuite il a expédié à Fontainebleau une dépêche « portant promesse d'une justice sans cependant refuser formellement comme sans annoncer la révocation de M. Larminat. » La lettre ne figure pas dans les archives que nous avons consultées. On peut penser que la formule employée était suffisamment ambiguë pour laisser place à plusieurs interprétations et que, sur le terrain, le maire et le sous-préfet n'ont rien tenté pour lever cette ambiguïté. Si le lieutenant Barbier a cru à une destitution de M. Larminat, on peut penser que de nombreux carriers ont compris la lettre du préfet dans le même sens, ce qui, à court terme, peut servir à ramener momentanément le calme mais peut aussi, à plus long terme, se révéler explosif pour les autorités en place si la promesse attendue ne devient pas effective.

Laissons la parole à M. le Sous-préfet dont le récit des événements, dans sa lettre au préfet du jeudi 30 septembre, mérite notre attention à cet égard : « *je m'empresse de vous annoncer que la sédition des ouvriers carriers est apaisée. La lecture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mes exhortations, celles des magistrats et des principaux citoyens de cette ville qui se sont empressés d'unir leurs efforts aux miens, ont été couronnées d'un plein et entier succès. Les carriers sont rentrés chez eux, ils comptent sur la promesse qui leur a été faite d'obtenir prompt justice. La plupart des armes dont ils s'étaient emparés avec violence en enfonçant les portes de l'hôtel de ville ont été remises par eux à M. le maire. Ils ont passé la nuit devant la porte de M. Larminat, sans porter aucune atteinte à ses propriétés* ». La lettre confirme le récit des membres de l'autorité municipale cités plus haut mais parle de « prompt justice » sans évoquer le sort de M. Larminat. Elle montre aussi que le sous-préfet, M. le Baron de Villeneuve, a conscience que le calme revenu est fragile : « *Tout paraît calme en ce moment mais*

je ne vous cache pas, M. le Préfet, que le feu n'est que fort mal éteint. Ils se sont retirés, il est vrai sur l'invitation que nous leur en avons faite, mais avec menace de revenir en plus grand nombre s'ils n'obtenaient prompt satisfaction. Permettez moi, M. le préfet, de saisir cette occasion pour vous rappeler que la Garde nationale de Fontainebleau est sans arme et ne peut opposer aucune résistance aux attentats commis par la population nombreuse et turbulente qui l'environne et vient fondre à l'improviste sur cette ville pour le plus léger motif. » Le sous-préfet ajoute :

« La sûreté, la tranquillité publique n'ont aucune garantie si les citoyens ne sont pas armés et s'ils ne peuvent opposer aucune force à la force. Je regarde comme urgent d'appeler à cet égard la sollicitude de M. l'Inspecteur général des gardes nationales du royaume afin d'obtenir de lui des fusils le plus promptement possible. Alors nous pourrions ne plus céder par nécessité à des prétentions qui peuvent se renouveler sans cesse n'étant point réprimées. » La réponse du préfet ne se fait pas attendre. Le soir même, jeudi 30 septembre, il répond favorablement à la demande du sous-préfet : « Il est, comme vous le prévoyez, de la plus haute importance de prévenir de nouveaux troubles de la part

Fontainebleau le 1<sup>er</sup> octobre 1830.

Monsieur le Préfet,

Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous annoncer que la tranquillité publique est complètement rétablie dans Fontainebleau. Les carriers, satisfaits pour l'instant, sont à leur travail. La garde nationale de cette ville est armée, les deux cents fusils que vous avez bien voulu nous envoyer, ont été distribués par les soins de M. le Maire de cette ville & du Commandant de la garde nationale, à des citoyens qui étaient sans armes, pour la jeter, la sûreté & offrir le plus de garantie. Si tout est paisible en ce moment, Monsieur le Préfet, je pense que l'administration ne doit pas se fier à ce calme qui me semble temporaire.

Des ennemis de l'ordre & de notre pays, voyant avec regret la confiance renaître, cherchent à soulever cette laborieuse population. Des instigateurs ont tenté, aujourd'hui même, de faire descendre de nouveau les carriers dans Fontainebleau, pour leur faire demander la diminution du prix du pain. Des femmes sont allées dans leurs ateliers leur porter des nouvelles fausses & allarmantes, cherchant à les égarer de nouveau. Ce sont eux qui nous l'ont appris, en résistant à ces profanes insinuations. La police prévient, nulle atteinte n'a été faite, & peut-être un jour finira-t-on par punir ce déplorable

N. le Préfet de Seine-et-Marne.

Lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1830 (Archives départementales de Seine-et-Marne, série M)

des carriers. Dans ce but je vous envoie 200 fusils destinés à l'armement de la Garde nationale à Melun et que j'emprunte par urgence pour celle de Fontainebleau. Ils vous seront portés par une voiture partant demain matin et seront enfermés dans une caisse à l'adresse de M. le Maire et dont je vous prie de faire surveiller l'arrivée. Vous veillerez de concert avec lui à ce que la distribution en soit faite sans double emploi. »



Nous voici au matin du vendredi 1<sup>er</sup> octobre. Les 200 fusils sont bien arrivés à Fontainebleau comme nous l'apprend une lettre du sous-préfet à son supérieur hiérarchique : « *La Garde nationale de cette ville est armée, les deux cents fusils que vous avez bien voulu nous envoyer ont été distribués par les soins de M. le Maire de cette ville et du commandant de la Garde nationale, à des citoyens qui étaient sans armes, dont le zèle, la moralité offrent le plus de garantie.* » Dans le même temps le préfet reçoit un courrier du ministère de l'Intérieur qui l'informe du point de vue de l'administration de la Liste civile sur le soulèvement des carriers : « *Il a été reconnu qu'aucun grief suffisant n'a pu motiver la révolte des carriers ; l'envahissement du domicile du Conservateur et les démonstrations hostiles contre sa personne n'en étaient donc que plus coupables. Une plainte a été portée en conséquence au nom de Messieurs les Commissaires de la Liste civile à M. le Procureur général pour que les auteurs de l'insurrection soit poursuivis conformément aux lois* ». Le ministre-secrétaire d'État au département de l'Intérieur ajoute : « *je ne saurais trop vous recommander, M. le Préfet, de seconder, autant qu'il dépend de vous, l'action de la justice, pour assurer la répression des désordres du 29 septembre dernier. Vous aurez soin de me tenir informé du résultat de la procédure qui ne peut manquer d'être instruite à ce sujet* ».

Résumons la situation. Au matin du vendredi 1<sup>er</sup> octobre, les carriers sont désormais sans armes tandis que la Garde nationale de Fontainebleau possède 200 fusils, les Commissaires de la Liste civile chargés de l'intendance générale de la Maison du roi dont le domaine de Fontainebleau fait partie ont décidé de saisir la justice pour condamner les auteurs de trouble et le ministère de l'Intérieur encourage le préfet à choisir la voie de la répression. Beaucoup d'ingrédients sont réunis pour imaginer une issue dramatique : une épreuve de force avec les carriers semble inévitable si aucune légitimité n'est accordée à leurs revendications. Les propos tenus par le sous-préfet, le maire et le lieutenant de gendarmerie, le 29 septembre au soir, qualifiant les carriers de « braves gens » dont les revendications sont « fondées » semblent bien loin.

En vérité, l'évolution de la situation sur le terrain dans les heures suivantes va permettre que se dessine

une issue moins brutale. Il faut, pour saisir les chances de cette issue plus favorable, prendre en compte les initiatives prises par le préfet et suivies par les autorités locales et revenir ensuite aux événements étranges qui se déroulent dans la journée du 1<sup>er</sup> octobre. En même temps qu'il expédie 200 fusils à Fontainebleau, le préfet, M. Étienne François Boby de la Chapelle, fait plusieurs recommandations à son collègue sous-préfet : « *Vous voudrez bien vous concerter avec M. le maire et avec le commandant de la Garde nationale pour que celle-ci fasse son service de manière à prévenir plutôt qu'à réprimer. La troupe de ligne a, comme vous le savez, reçu l'ordre d'obtempérer comme auxiliaire de la garde bourgeoise, aux réquisitions légales de l'autorité compétente. Vous tiendrez la main à ce qu'il n'en soit usé que dans une juste mesure.* » Le préfet ajoute : « *Mais ces précautions seraient insuffisantes si, remontant à la source du mal, on ne cherchait à le détruire dans sa racine. Il m'a semblé qu'on atteindrait ce but en formant sur le sujet de contestation une sorte d'arbitrage où d'une part l'administration serait représentée par un homme jouissant de l'estime publique et où d'un autre l'intérêt des carriers aurait un véritable organe, un représentant instruit et investi de leur confiance. J'ai proposé cette mesure à M. le Ministre de l'Intérieur en lui faisant connaître que de son adoption dépend la conservation de l'ordre rétabli avec tant de peines et en l'invitant à le faire adopter par les Commissaires de la Liste civile.* »

Nous voici en présence d'un préfet qui ne se comporte pas en simple exécutant des ordres du ministère de l'Intérieur mais au contraire prend des initiatives audacieuses qu'il assume au point de les recommander aux autres ministères. Nous voici en présence d'un homme à l'écoute, prêt à négocier avec un représentant des carriers dans une époque où les coalitions sont interdites. Exprime-t-il un point de vue isolé ou bien un vent libéral souffle-t-il encore suffisamment sur un gouvernement issu d'une révolution qui a eu lieu trois mois plus tôt pour autoriser ce type d'audace ?

Le préfet l'ignore peut-être lui-même mais les informations qu'il reçoit du sous-préfet dans la soirée du 1<sup>er</sup> octobre vont l'encourager à persévérer dans cette voie. En effet, M. le Baron de Villeneuve commence par l'informer qu'il a suivi ses recommandations avec efficacité : « *Suivant vos instructions, Monsieur le préfet, j'ai chargé ce*



matin Monsieur Deroy fils, ancien entrepreneur des routes de la forêt, d'aller trouver les ouvriers carriers. Cet excellent citoyen, victime de l'arbitraire de l'ancien gouvernement (celui de Charles X renversé par la révolution de Juillet 1830) jouit de leur confiance et de l'estime de toute la ville. Il s'est offert à eux comme arbitre de leurs différends et en quelque sorte comme leur avocat auprès de l'administration. Il a parcouru toute la journée une grande partie des carrières ; les ouvriers étaient tous paisibles, occupés à leurs travaux ordinaires, pleins de confiance dans les promesses de l'administration et cette démarche paraît encore les satisfaire et faire accroître leur confiance »

Le sous-préfet ajoute : « Monsieur Deroy n'est pas le seul citoyen qui nous ait été utile dans ces pénibles circonstances. Je dois vous signaler encore M. Mosnier, colonel de la Garde nationale, Renaudin, lieutenant-colonel de la même Garde, et plus particulièrement encore M. Pati, avoué près le tribunal de cette ville. Il s'est trouvé à même, par sa profession, de rendre souvent des services à plusieurs carriers, son crédit, son éloquence, son dévouement nous ont puissamment secondé durant toute cette émeute pour ramener les plus mutins à la raison ».

L'initiative du préfet est un succès. Il dispose désormais d'un relais pour négocier avec les carriers et un noyau de personnes, dont certai-

nes occupent des postes importants, sont prêtes à agir sur place pour faire valoir une solution apaisée de négociation plutôt qu'une répression par la force brutale. Ces nouvelles ne peuvent que le satisfaire mais elles ne sont pas les seules. Le sous-préfet lui révèle, toujours au soir du 1<sup>er</sup> octobre, des événements dont l'importance va se révéler capitale pour le sort des carriers et conforter son choix d'une stratégie d'apaisement et de négociation : « Des ennemis de l'ordre et de notre pays cherchent à soulever cette laborieuse population. Des

# HABITANS DE FONTAINEBLEAU,

**Les Nouvelles les plus alarmantes ont été répandues hier parmi vous; on assurait que les ouvriers Carriers et autres employés dans la Forêt, se proposaient de quitter leur ouvrage et d'apporter ici le trouble et le désordre; tous ces bruits ne pouvaient être que l'effet de la malveillance; les Carriers sont presque tous de la Ville, ou des environs, ils y ont leurs femmes et leurs familles, ils sont donc intéressés comme nous au maintien de la tranquillité. Ils nous ont exposé plusieurs sujets de plainte; leurs réclamations ont été soumises à l'Autorité, et ils ont l'assurance que justice leur sera rendue.**

**Que les personnes qui tenaient à l'ancien ordre de choses restent paisibles et soient soumises aux lois, elles y trouveront la protection que chacun a droit d'en attendre; mais si de coupables agens cherchaient à fomenter la division parmi nous jet à exciter une partie de la population contre l'autre, qu'ils sachent bien que la Garde Nationale, que ceux des Carriers qui en font partie, et enfin que tous les Habitans véritablement amis de leur pays, sont unis pour déjouer leurs intrigues et les faire repentir de ce qu'ils pourraient entreprendre.**

**Nous avons pour Roi un Prince ami de la vérité; il a la ferme volonté de réparer les fautes du dernier Gouvernement; secondons-le par une entière confiance, que l'ordre et l'union ne cessent jamais de régner au milieu de nous; c'est la meilleure manière de lui témoigner combien nous sommes reconnaissans de tout ce qu'il fait pour le honneur de la France.**

**Vive PHILIPPE 1.<sup>er</sup>, Roi des Français!**

LE MAIRE DE LA VILLE,

**DUDOUT.**

Fontainebleau, Imprimerie de LENDER, rue Basse, n° 5.

Le maire de Fontainebleau fait placarder une affiche, en prévision du maché du 2 octobre 1830



*instigateurs ont tenté aujourd'hui même de faire descendre de nouveau les carriers dans Fontainebleau, pour leur faire demander la diminution du prix du pain. Des femmes sont allées dans leurs ateliers leur porter des nouvelles fausses et alarmantes, cherchant à les égarer de nouveau. Ce sont eux qui nous l'ont appris, en résistant à ses perfides insinuations » Ces « fausses nouvelles » diffusées « par des ennemis de l'ordre et de notre pays » donnent une tournure nouvelle et éminemment politique à toute cette crise. Si l'on parvient à prouver que les carriers ont été « égarés », manipulés, par des partisans de l'ancien gouvernement et des ennemis du nouveau régime, la répression doit viser les ennemis dont les provocations ont excédés la « population laborieuse » et non plus les carriers dont la révolte peut alors sembler légitime.*

Une telle lecture des événements a également l'avantage, en rejetant la responsabilité des émeutes sur les partisans de l'ancien régime, de rapprocher les nouvelles autorités de la population. Ce n'est pas un hasard si le sous-préfet annonce au préfet qu'il entreprend immédiatement une enquête « *D'ici à peu de jours, je serai plus éclairé sur le compte des principaux agents (sic) de l'administration forestière alors j'aurais l'honneur de vous faire un rapport sur ceux qui, d'après l'avis de la plupart des bons citoyens de la ville, ne peuvent rester en fonction dans ce pays, sans qu'il n'y ait danger permanent pour l'ordre et la tranquillité de cette ville* » Au même moment le maire de Fontainebleau prend l'initiative de faire placarder une affiche sur les murs de la ville en prévision du marché qui a lieu le lendemain dans Fontainebleau. Le contenu de l'affiche revient sur les rumeurs qui circulent et manifeste une opinion nettement favorable aux carriers : « *Habitans (sic) de Fontainebleau, les nouvelles les plus alarmantes ont été répandues hier parmi vous ; on assurait que les ouvriers carriers et autres employés de la forêt se proposaient de quitter leur ouvrage et d'apporter ici le trouble et le désordre ; tous ces bruits ne pouvaient être que l'effet de la malveillance : les carriers sont presque tous de la ville, ou des environs, ils y ont leurs femmes et leurs familles, ils sont donc intéressés comme nous au maintien de la tranquillité. Ils nous ont exposé plusieurs sujets de plainte ; leurs réclamations ont été soumises à l'Autorité, et ils ont l'assurance que justice leur sera rendue.* » La solidarité affichée à l'égard du désir

de justice des carriers implique de rejeter la responsabilité des troubles sur les ennemis du nouveau régime. « *Que les personnes qui tenaient à l'ancien ordre des choses restent paisibles et soient soumises aux lois, elles y trouveront la protection que chacun a droit d'en attendre ; mais si de coupables agents (sic) cherchaient à fomenter la division parmi nous et à exciter une partie de la population contre l'autre, qu'ils sachent bien que la Garde nationale, que ceux des carriers qui en font partie, et enfin que tous les habitants véritablement amis de leur pays sont unis pour déjouer leurs intrigues et les faire repentir de ce qu'ils pourraient entreprendre.* »

Le ton employé est d'une grande fermeté et le contenu très clair. Les carriers sont « parmi nous », ce sont des « amis de leurs pays » « unis » aux autres habitants et prêts comme participants de la Garde nationale à « déjouer » et « à faire repentir » les « partisans de l'ancien ordre des choses ». Pour renforcer le poids de ses propos le maire termine par un vibrant hommage au nouveau régime et à Louis-Philippe I<sup>er</sup> : « *Nous avons pour roi, un Prince ami de la vérité ; il a la ferme volonté de réparer les fautes du dernier gouvernement ; secondons-le par une entière confiance, que l'ordre et l'union ne cessent jamais de régner au milieu de nous ; c'est la meilleure manière de lui témoigner combien nous sommes reconnaissants de tout ce qu'il fait pour le bonheur de la France. Vive Philippe I<sup>er</sup> (sic), Roi des Français.* »

Ainsi au matin du samedi 2 octobre 1830, deux camps se dessinent dont les options sont diamétralement opposées. D'un côté, le maire de Fontainebleau, le sous-préfet et le préfet sont partisans d'une solution négociée avec les carriers reconnaissant une légitimité à leurs revendications, de l'autre les Commissaires de la Liste civile qui gèrent le domaine royal, dont la forêt de Fontainebleau fait partie, et le ministère de l'Intérieur sont partisans d'une répression et de ne pas céder à l'émeute. Comment ce rapport de force entre les deux camps va-t-il évoluer ? Le préfet va-t-il parvenir à convaincre le ministère de l'Intérieur que le meilleur choix est celui d'une solution négociée ? Les Commissaires de la Liste civile sont-ils prêts à faire marche arrière dans leur démarche ? C'est ce que nous vous proposons de révéler dans un prochain article ■